

Le 14 juin 2017

**Stella Leney, Ad. E.**  
Vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4




**N/Référence : C-5647**

**Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (ci-après *Loi sur l'accès*)**

Madame,

Nous donnons suite à votre lettre du 2 juin 2017, reçue à nos bureaux le même jour, dans laquelle vous nous demandez :

1. «  »
2. > *Une copie de votre politique de gestion des PBC incluant la date à laquelle cette politique a été adoptée ;*
3. > *La date à partir de laquelle tous vos transformateurs ont été changés pour une version ne contenant pas de PBC. »*

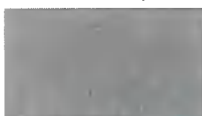


Par ailleurs, en réponse aux points 2 et 3 de votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec ne possède pas de politique de gestion spécifique aux BPC comme telle. Par contre, plusieurs actions ont été mises en œuvre depuis les années 80 pour gérer les équipements contenant des BPC. D'une part, tous les équipements achetés depuis 1985 sont exempts de BPC. D'autre part et encore à ce jour, tous les équipements retirés du réseau et ayant potentiellement contenu une huile contaminée aux BPC sont systématiquement échantillonnés. Si des BPC sont détectés, l'équipement est acheminé pour décontamination et destruction dans des sites autorisés. Les brochures ci-jointes détaillent les actions qu'Hydro-Québec a réalisées pour le remplacement, la décontamination et la destruction des équipements contenant des BPC.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Lenev

p. j.